

Gestion des personnes symptomatiques en service de garde (SDG) à Montréal

Direction régionale de santé publique de Montréal (Version *intérimaire* : 2021-09-01)

Ce document concerne les enfants de 6 mois à 5 ans qui fréquentent un service de garde sur l'île de Montréal, ainsi que les adultes qui y travaillent. Pour un enfant de 0 à 6 mois, veuillez consulter le 811 ou obtenir l'avis d'un médecin.

Les algorithmes inclus dans ce document ne s'appliquent pas aux personnes ayant eu la COVID-19 depuis 60 jours ou moins. Lorsque ces dernières présentent des symptômes, on applique alors le protocole pré-pandémie. En cas de doute, consultez la brigade de votre CIUSSS.

Ces algorithmes s'appliquent à toute autre personne qui fréquente un SDG, qu'elle soit un contact ou non, que le contact soit de type faible, modéré ou élevé ou encore qu'elle soit considérée comme une *personne protégée* selon la santé publique (*Définition de « protégé »*: COVID-19 ≤ 6 mois **OU adéquatement vacciné¹**).

Ce document est basé sur l'**Outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19** du gouvernement du Québec et sert à ce que chaque personne ou parent l'utilise dès l'apparition de symptômes afin de déterminer s'il doit aller se faire tester ou faire tester son enfant. Il sera également utile aux directions des SDG lors de la vérification quotidienne des symptômes. Si les symptômes sont apparus avant l'arrivée au SDG (par exemple, les symptômes sont apparus pendant la fin de semaine), l'outil devra être utilisé de façon rétrospective depuis la date du début des symptômes.

Liste des symptômes (Sx) à surveiller

(À NOTER : la congestion nasale et le nez qui coule ne font plus partie de l'outil d'autoévaluation)

Fièvre :	Température de ≥ 38,5 °C rectale (enfant) ou ≥ 38,1 °C buccale (adulte)
Sx généraux :	Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
Sx respiratoires :	Toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement ou difficulté à respirer, mal de gorge
Sx gastro-intestinaux :	Nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre

Critères d'exclusion d'un enfant du service de garde

Tout enfant qui présente un ou plusieurs des symptômes mentionnés ci-dessus doit être exclu du service de garde. Il devrait rester à la maison et éviter les contacts avec les autres. Il devrait être réévalué après une période d'observation de 24 heures selon l'algorithme « ENFANT » à la page 3.

SI L'ENFANT EST UN CONTACT D'UN CAS, même à RISQUE FAIBLE, l'algorithme sera un peu différent :

Exclure l'enfant du SDG. Débutez immédiatement à la BOÎTE 1 de l'algorithme « ENFANT » à la page 3 et vérifiez si un test de dépistage est recommandé selon les symptômes actuels de l'enfant.

- **Si un test EST recommandé** (ex. : l'enfant tousse) : Aucune période d'observation de 24 heures. L'enfant doit faire un test de dépistage immédiatement.
- **Si un test n'est PAS encore recommandé** (ex. : l'enfant a vomi, mais n'a pas de fièvre) : L'enfant devrait être réévalué après une période d'observation de 24 heures en fonction de l'algorithme « ENFANT » de façon habituelle.

Critères d'exclusion d'un adulte travaillant en service de garde

Pour un adulte, il n'y a JAMAIS de période d'évaluation de 24 heures. On procède directement à l'évaluation en fonction de l'algorithme « ADULTE » à la page 4.

¹ **Adéquatement vacciné :**

(1) Personne qui a eu la COVID-19 il y a plus que 6 mois ET qui a reçu 1 dose de vaccin (il y a plus de 7 jours)

OU (2) Personne qui a reçu 2 doses du vaccin Pfizer, Moderna, AstraZeneca ou COVISHIELD (il y a plus de 7 jours)

OU (3) Personne qui a reçu 1 dose du vaccin Johnson & Johnson (il y a plus de 14 jours).

1 - Notion de toux résiduelle

- Dans le contexte de la COVID-19, la toux est un des symptômes les plus fréquents et doit être prise au sérieux. Ainsi, elle entraîne une recommandation de test – et une exclusion prolongée en l’absence de test. Par contre, il arrive que la toux persiste après une infection virale, sans que la personne ne soit encore contagieuse.
- Afin de ne pas exclure une personne d’un SDG trop longtemps si la toux persistait, un enfant ou un adulte :
 - qui a présenté de la toux (+/- d’autres symptômes)
 - **ET** qui a eu un test NÉGATIF (ou qui a complété sa période d’isolement de 10 jours **depuis le début de ses symptômes**)
 - **ET** qui présente encore une toux, peu importe ses caractéristiques→ peut alors réintégrer le service de garde.

2 - Vaccins (autres que COVID-19) et symptômes associés

- Des symptômes (fièvre, fatigue, nausée, vomissements, diarrhées et courbatures) peuvent apparaître après certains vaccins donnés aux enfants. Ils apparaissent dans les 24 heures après une dose de vaccin inactivé ou entre 5 et 12 jours après le vaccin RRO (typiquement donné à l’âge de 12 mois et de 18 mois).
- Si un enfant – qui n’a PAS été en contact avec un cas positif – présente un ou plusieurs de ces symptômes après une vaccination, il doit être exclu du SDG pour une période d’observation de 24 heures. Si les symptômes diminuent ou disparaissent dans les 48 heures suivantes, l’enfant peut réintégrer le SDG dès que son état général le permet. Un test n’est pas requis. S’il a été en contact avec un cas positif, suivre les consignes à la page 1.

3 - Vaccins contre la COVID-19 et symptômes associés

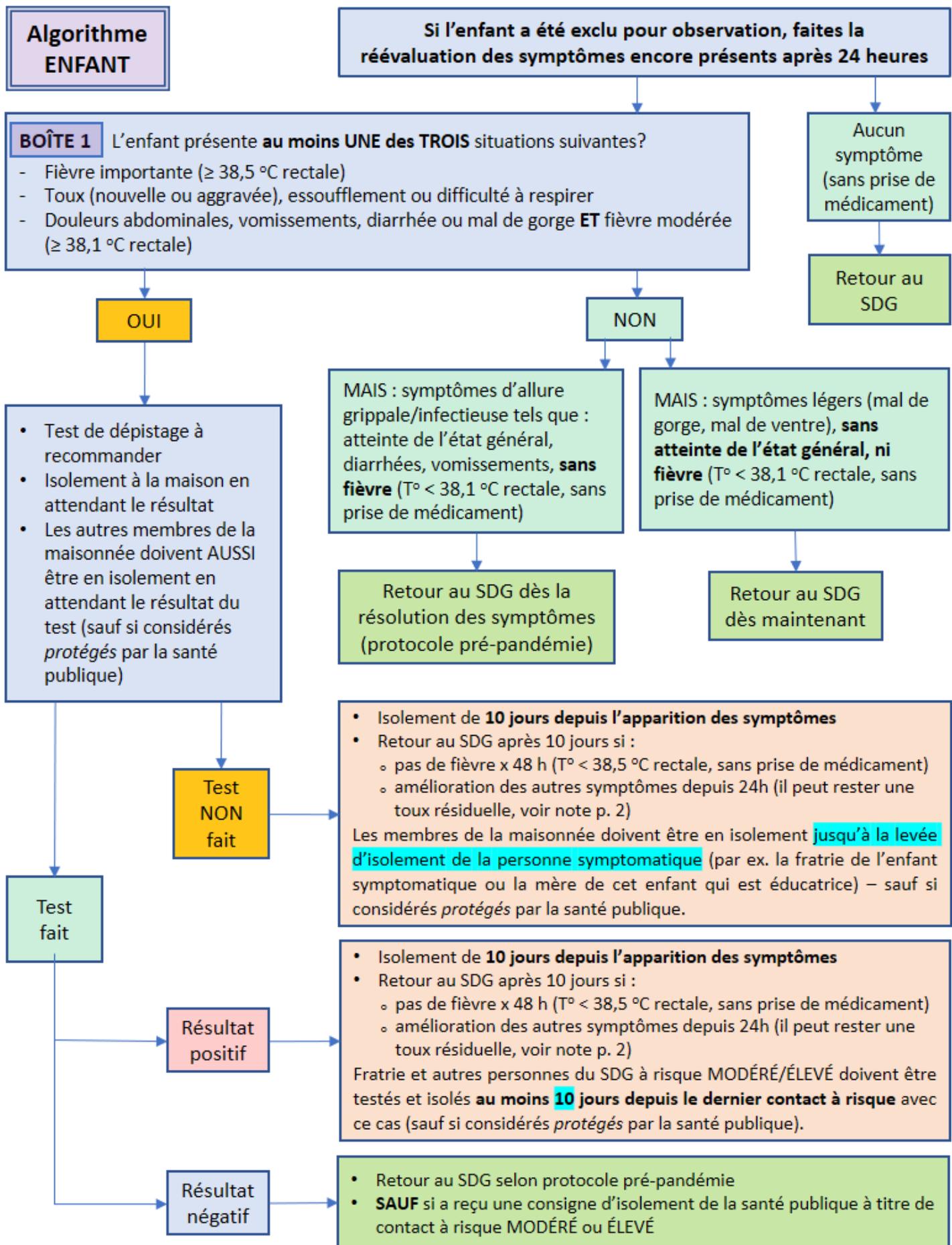
- Certains symptômes (mal de tête, fatigue, courbatures, douleurs articulaires, fièvre légère) peuvent apparaître dans les 48 heures après la vaccination contre la COVID-19. La personne affectée – en autant qu’elle n’a pas été en contact avec un cas positif – peut travailler si son état général le permet. Un test n’est pas requis.
- Si les symptômes sont apparus AVANT la vaccination, ont débuté plus de 48 heures APRÈS la vaccination ou incluent des symptômes RESPIRATOIRE compatibles avec la COVID-19 (toux, perte d’odorat ou de goût, difficulté respiratoire ou mal de gorge), on procède directement à l’évaluation en fonction de l’algorithme « ADULTE » à la page 4.

4 - Autres critères d’exclusion

Les algorithmes suivants concernent les personnes symptomatiques fréquentant un SDG. D’autres motifs d’exclusion continuent de s’appliquer, par exemple si un enfant ou membre du personnel :

- a reçu une **consigne d’isolement de la santé publique** (ex. : personne symptomatique et membres de sa bulle familiale en attente de son résultat de test, contact à risque modéré ou élevé, membres de la bulle familiale d’un contact à risque modéré ou élevé dans l’attente du résultat de test pour le contact, cas confirmé de COVID-19).
- **vit avec quelqu’un qui a des symptômes compatibles avec la COVID-19**. En effet, si un enfant ou un membre du personnel n’a pas de symptômes, mais vit avec une personne symptomatique (que cette dernière ait fait ou non un test), il doit être exclu du SDG – sauf s’il est considéré protégé – jusqu’à ce que cette personne ait reçu un résultat négatif. Cela s’applique aussi au responsable de service de garde (RSG) en milieu familial : si un membre de sa famille a des symptômes, la RSG ne pourra recevoir d’enfants à son SDG tant qu’un résultat négatif n’aura pas été obtenu. En cas de refus de test, nous contacter pour des consignes appropriées.
- a **récemment voyagé** hors du Canada ET **doit faire une quarantaine** en lien avec la loi fédérale en vigueur. Une personne qui n’a pas elle-même voyagé, mais qui habite avec une personne ayant récemment voyagé, peut fréquenter le SDG à la condition que ce voyageur et elle-même n’aient pas de symptômes.

Ce document est valide en date du **1 septembre 2021**. Pour toute question, les directions des SDG peuvent contacter l’**Équipe de prévention et gestion des éclosions de Covid-19 en milieux de garde de la DRSP Montréal** en appelant au **514-265-2243**. Toute décision émanant d’un intervenant de la santé publique et basée sur un jugement clinique spécifique à une situation donnée aura préséance sur ce document.



Algorithme ADULTE

